



# **ORGANISATION D'UNE EPREUVE SUR ROUTE.**

## **CAHIER DES CHARGES**

### **I DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

- **Demande avis F.F.C,**
- **Demande assurance R.C organisateur,**
- **Demande autorisation préfectorale.**

**Voir Annexe I,**

**Voir document spécifique,  
à télécharger site F.S.G.T  
à télécharger site préfecture**

## II MOYENS DE SECOURS

Voir Annexe 1,

- DPS.PE – différents types

Voir documents joints

## III SECURITE

Voir Annexe I,

## IV MOYENS A METTRE A DISPOSITION

Voir ci-dessous.

Le Club Organisateur est tenu de :

- Fournir à la sous-commission route avant l'épreuve :
  - une copie du règlement et plan du circuit envoyés à la préfecture,
  - une semaine au plus tard avant l'épreuve la liste des récompenses prévues,
  - Dès qu'il en a eu connaissance une copie de l'arrêté,
- Prévoir pour le jour de l'épreuve :
  - Le traçage du circuit,
  - La mise en place de protections si nécessaire,
  - La protection de la Zone d'arrivée sur une distance convenable,
  - Le speaker,
  - Les signaleurs,
  - Un local abrité et au calme pour les commissaires avec alimentation électrique, tables et chaises,
  - La sonorisation,
  - Le traçage de la ligne d'arrivée sous le contrôle des commissaires,
  - L'installation d'un podium avec tables et chaises et autant que possible avec protection en fonction de la saison,
  - L'éclairage adéquat pour les nocturnes,
  - **La mise à disposition de deux personnes pour aider les commissaires,**
  - Une caisse et un fond de caisse en pièces de 1 ou 2€,
  - 1 véhicule ouvreuse équipé d'un gyrophare et d'un panneau course cycliste,
  - 1 voiture « balai », équipée d'un panneau fin de course et d'un gyrophare,
  - Un ou plusieurs véhicules intercalés en fonction de la longueur du circuit ou du type d'épreuve en privilégiant les motos,
  - De fournir aux signaleurs une copie de l'arrêté,
  - D'organiser 3/4 d'heure avant le départ une réunion avec les signaleurs, les conducteurs des véhicules et le commissaire référent,
  - Des lots à tirer au sort lors de la remise des récompenses,
  - Dès la mise en service du site, la mise en ligne d'informations (plan d'accès, circuit,...),
  - Dans le cas d'annonces, la fourniture par écrit des infos à faire passer,
  - Des sanitaires,
  - Des boissons (eau) pour les bénévoles.